

Révision allégée n°9 – MODIFICATION DES RÈGLES D'IMPLANTATION PAR RAPPORT À LA RN 122 SUR LE SECTEUR DE SALAVERT-ESBAN (DOSSIER "ENTRÉE DE VILLE") SUR LA COMMUNE D'YTRAC

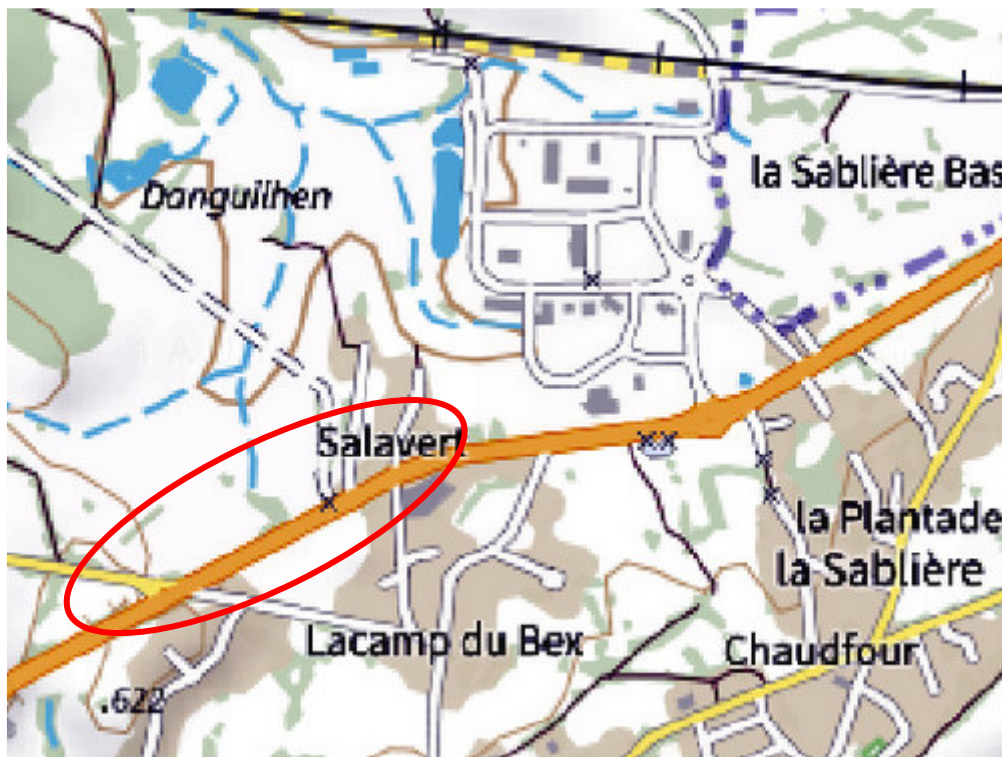
Objet de la révision allégée :

Prescrite par délibération en date du 1^{er} avril 2021, la révision allégée n°9 a pour objet la réalisation d'un dossier « entrée de ville » conformément à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme afin de permettre une adaptation des règles d'implantation des nouvelles constructions ou installations par rapport à la Route Nationale 122.

Concertation :

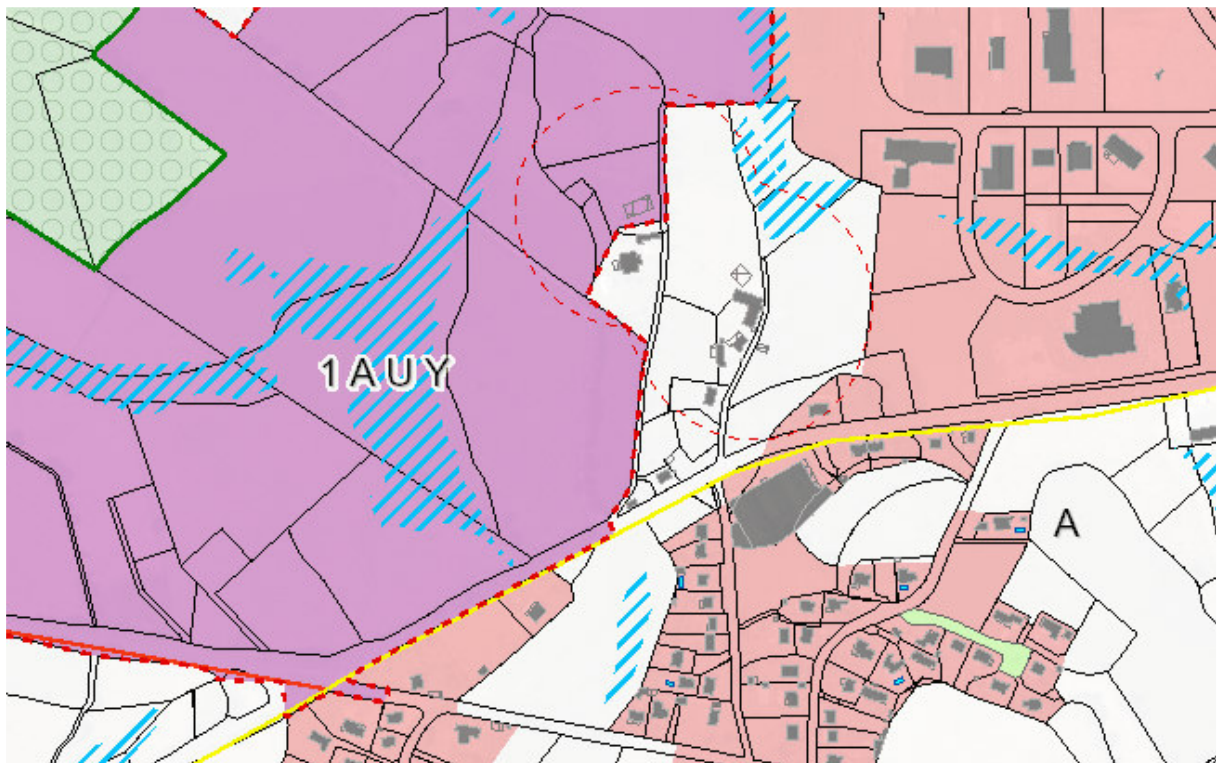
La concertation est en cours jusqu'au 31/12/2022.

Plan de situation :

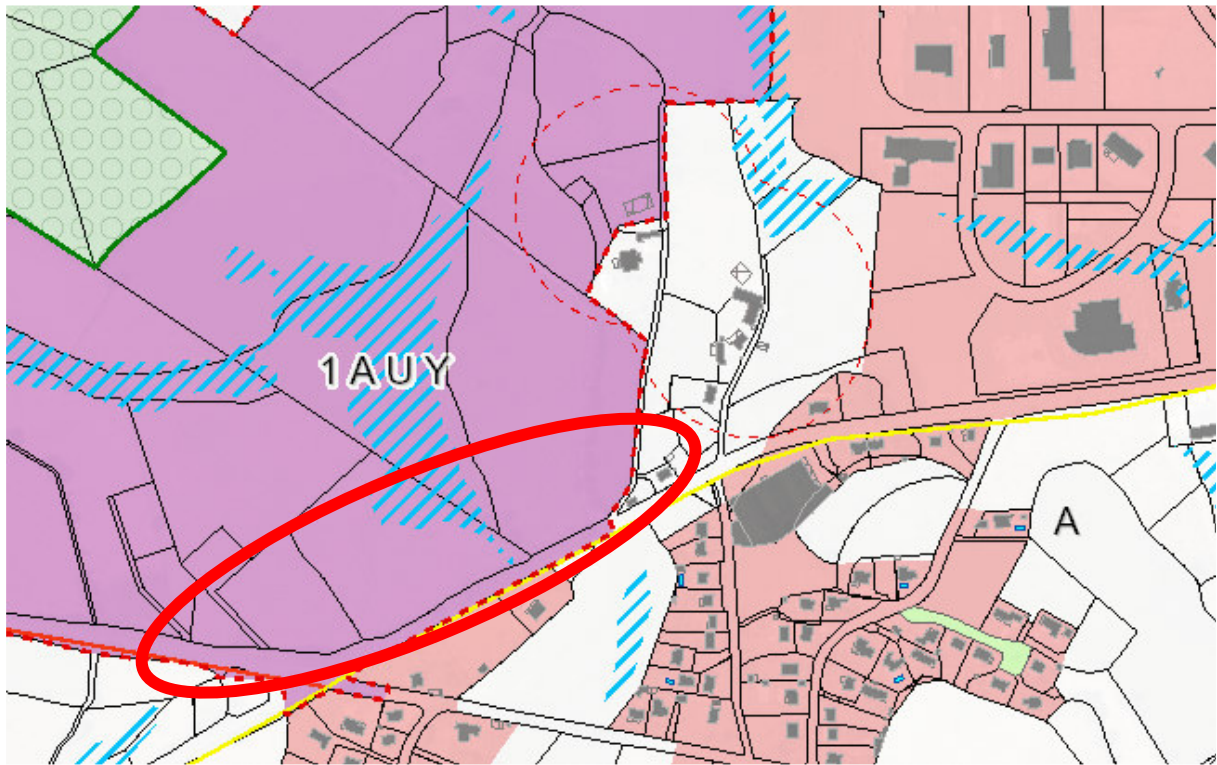




Extrait du zonage du PLUi-H :



Zone d'étude :



Procédure :

